

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

07 juin 2021 à 20 heures 30

Convocation du 01 juin 2021

Etaient présents : Mesdames Sonia CHÉNÉ, Françoise COURTOIS, Denise DARTEIL, Marie-Annick DURAND-OGEREAU, Nathalie GOHLKE, Noëlle GUIBERT, Karen HUET, Christelle LOUVIOT, Sophie MÉTAYER, Anne PAILLOCHER.

Messieurs : François CORDIER, Grégory DEVEAU, Henri GUINHUT, Michaël LOUVET, Marc MARTIN, François MARTON, Marc OGEREAU, Nicolas PAILLAT, José POLART.

Etaient excusés : Monsieur Fabien NEAU donne pouvoir à Madame Nathalie GOHLKE, Madame Aurélie GIRARDEAU donne pouvoir à Madame Sophie MÉTAYER, Monsieur Frédéric MOREAUX donne pouvoir à Madame Nathalie GOHLKE.

Absent : Monsieur Jean-Paul JUSTEAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Marc OGEREAU.

A rajouter à l'ordre du jour :

Délibération participation financière fonds de concours extension éclairage public et effacement de réseaux télécom rues de la Jouvencière et de l'Elarge, Noyant-la-Plaine.

Délibération appel d'offres travaux de voirie programme 2021

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal du résultat d'appel d'offres pour les travaux de voirie programme 2021.

L'entreprise COLAS est proposée par la commission d'appel d'offres, pour un montant total de travaux de 131 598.87 € H.T. soit 157 918.64 € TTC.

Variante 1 : 7 110.00 € HT soit 8 532.00 € TTC

Variante 2 : 6 993.00 € HT soit 8 391.60 € TTC

Soit un total de travaux de 145 701.87 € HT soit 174 842.24 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal par 22 voix pour, confirme le choix de l'entreprise COLAS pour un montant total de travaux de 131 598.87 € H.T. soit 157 918.64 € TTC et variante 1 de 7 110 € HT, soit 8 532.00 € TTC et variante 2 de 6 993.00 € HT soit 8 391.60 € TTC, pour un total de travaux de 145 701.87 € HT soit 174 842.24 € TTC et charge Madame le Maire signer les documents administratifs relatifs à ce dossier.

Délibération vente d'une parcelle de terrain, commune déléguée de Louerre

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre reçue le 28 octobre 2020 de Monsieur BELHADJ Simon, 32 La Trésorerie, Louerre, à Tuffalun qui souhaitent acquérir la parcelle cadastrée préfixe 181, section ZX, n° 64 d'une contenance de 344 m². (chemin ne desservant que la propriété de Monsieur BELHADJ Simon).

Le prix de cession est fixé à 68.80 euros, les frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 22 voix pour, émet un avis favorable à la vente de la parcelle cadastrée préfixe 181, section ZX, n° 64 pour un montant de 68.80 euros, frais de notaire à la charge de l'acquéreur et autorise Madame le Maire ou Monsieur Marc MARTIN, maire délégué d'Ambillou-Château et adjoint à l'urbanisme de signer les actes et documents relatifs à ce dossier.

Délibérations vente lot n° 8 terrain à construire dans le lotissement Les Arpents, commune déléguée Ambillou-Château

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un compromis de vente va être signé pour une parcelle dans le lotissement les Arpents, commune déléguée d'Ambillou-Château, lot numéro 8, 8 rue des Arpents, cadastré section C, numéro 1062, pour une superficie de 428 m², à Monsieur WALD Julien, domicilié 1 rue des Chênes, Coutures, 49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE.

Le prix de vente de la parcelle est de 24 824.00.00 € (428 m² x 58.00 € TTC/m²)

TVA sur marge :

Prix de vente TTC : 58.00 € par m²

Prix d'acquisition : 8.56 € par m²

Marge brute TTC : 49.44 €

Marge HT : 41.20 €

TVA sur marge : 8.24 €

Le montant de la TVA sur marge à reverser à l'Etat est de 3 526.72 €

(428 m² x 8.24 €/m² = 3 526.72 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 22 voix pour, émet un avis favorable pour la vente d'un terrain dans le lotissement Les Arpents, commune déléguée d'Ambillou-Château, et la TVA sur marge, comme ci-dessus présentés et charge Madame le Maire ou Monsieur Marc MARTIN, maire délégué d'Ambillou-Château et adjoint à l'urbanisme de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération garde-corps pour le cimetière, commune déléguée de Noyant-La-Plaine

Madame le Maire informe le conseil municipal le projet de garde-corps ainsi que le devis de la société MSTD de Doué-en-Anjou pour un montant de 16 759.74 TTC concernant la sécurisation des murets de clôture et mise aux normes pour le cimetière de la commune déléguée de Noyant-La-Plaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 14 voix pour, 3 voix contre, 5 abstentions, émet un avis favorable au projet ci-dessus et accepte le devis par 14 voix pour, 2 voix contre, 6 abstentions, de la société MSTD pour un montant de 16 759.74 € TTC

Délibération modificative au budget 2021 de Tuffalun

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'apporter une modification au budget 2021 de Tuffalun (après enregistrement du budget au Service de Gestion Comptable de Saumur) comme suit :

Section d'investissement en recettes :

Article 001 report exercice 2020 : + 430 900.00 € (le montant des restes à réaliser ne devaient pas être déduit du report).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour, émet un avis favorable à la délibération modificative au budget 2021 de Tuffalun comme ci-dessus.

Délibération vente d'une faucheuse KHUN

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la vente en l'état et sans garantie de matériel technique, à savoir :

. une faucheuse KHUN pour la somme de 1 000.00 € H.T.

(inscrite à l'inventaire sous le n° 121582015031 -Ambillou-Château- prix achat 5 820.00 € TTC en mai 2015)

L'acquéreur est : MGAV, 102 route de Nueil, Doué-La-Fontaine, 49700 DOUE EN ANJOU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour, émet un avis favorable à la vente de la faucheuse KHUN à MGAV, 102 route de Nueil, Doué-La-Fontaine, 49700 DOUE EN ANJOU pour la somme de 1 000.00 € H.T. et autorise Madame le Maire à procéder à la facturation de ce matériel et à effectuer les écritures comptables.

Délibération achat d'un tracteur et reprise du tracteur actuel

Madame le Maire fait part au conseil municipal qu'il convient de prévoir l'achat d'un tracteur pour les services techniques et une reprise du tracteur actuel Marque New Holland TD 5.95 serait effectuée.

Devis de Agréom, Montagné, 44390 LES TOUCHES, pour un tracteur marque John Deere 6100M, pour un montant de 61 600.00 € H.T. soit 73 920.00 € TTC.

Extension de garantie sur 5 ans : 1 563.00 € H.T. soit 1 875.00 € TTC.

Reprise par Agréom, Montagné, 44390 LES TOUCHES, du tracteur actuel : New Holland TD 5.95 pour un montant de 30 000.00 € net de taxes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour, émet un avis favorable à l'acquisition d'un tracteur marque John Deere 6100M, pour un montant de 61 600.00 € H.T. soit 73 920.00 € TTC. auprès de Agréom, Montagné, 44390 LES TOUCHES pour un montant de 61 600.00 € H.T. soit 73 920.00 € TTC, extension de garantie sur 5 ans : 1 563.00 € H.T. soit 1 875.00 € TTC.

et à la reprise du tracteur actuel New Holland TD 5.95 pour un montant de 30 000.00 € net de taxes par Agréom, Montagné, 44390 LES TOUCHES et autorise Madame le Maire à signer les documents et nécessaire pour ce dossier et à effectuer les écritures comptables.

Délibérations remboursement visite médicale renouvellement permis poids lourd pour un adjoint technique

Madame le Maire informe le conseil municipal que Monsieur TROMPETTE Olivier, Agent de maîtrise à la mairie de Tuffalun, a effectué la visite médicale le 19 mai 2021 pour le renouvellement du permis poids lourd, et a réglé la consultation d'un montant de 36.00 € directement au Docteur Philippe BABIN d'Ambillou-Château, 49700 TUFFALUN.

Madame le Maire propose au conseil municipal le remboursement à Monsieur TROMPETTE Olivier des frais de consultation pour la somme de 36.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour, émet un avis favorable au remboursement des frais de consultation pour la somme de 36.00 € à Monsieur TROMPETTE Olivier, agent de maîtrise à la mairie de Tuffalun.

Délibération participation financière fonds de concours extension éclairage public et effacement de réseaux télécom rues de la Jouvencière et de l'Elarge, Noyant-la-Plaine.

Rue de la Jouvencière Noyant-La-Plaine

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEMML arrêtant le règlement financier en vigueur,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEMML en date du 09/02/2021 arrêtant la liste des opérations d'effacement des réseaux aérien,

Article 1

La commune de Tuffalun par délibération en date du 07 juin 2021 accepte de verser par 22 voix pour, une participation pour l'opération d'extension de l'éclairage public et d'effacement du réseau télécom, rue de la Jouvencière :

Eclairage public : 11 296.98 € net de taxe, participation de la commune à hauteur de 75 %, soit 8 472.74 €

Génie civil Télécom : participation de la commune 100 % : 4 698.64 € TTC

Montant total de la participation financière : 13 171.38 €

Les modalités de versement de la participation seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3

Le Maire de la Commune de Tuffalun,

Le Comptable de la commune de Tuffalun, le Président du SIEMML, sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Rue de l'Elarge Noyant-La-Plaine

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEMML arrêtant le règlement financier en vigueur,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEMML en date du 09/02/2021 arrêtant la liste des opérations d'effacement des réseaux aérien,

Article 1

La commune de Tuffalun par délibération en date du 07 juin 2021 accepte par 22 voix pour, de verser une participation pour l'opération d'extension de l'éclairage public et d'effacement du réseau télécom, rue de l'Elarge :

Eclairage public : 27 505.51 € net de taxe, participation de la commune à hauteur de 75 %, soit 20 629.14 €

Génie civil Télécom : participation de la commune 100 % : 10 665.65 € TTC

Montant total de la participation financière : 31 294.79 €

Les modalités de versement de la participation seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEM.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3

Le Maire de la Commune de Tuffalun,

Le Comptable de la commune de Tuffalun, le Président du SIEM, sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Informations et questions diverses

. Présentation du projet éducatif pour la commune de Tuffalun.

Le groupe de travail a rédigé le projet éducatif de Tuffalun.

. Le point sur les ressources humaines.

Arrivée de Madame Adeline RIVET, adjoint technique en détachement, depuis le 31 mai 2021, temps complet.

Arrêts de travail à répétitions de Monsieur Joseph FARINEAU, adjoint technique, jusqu'au 2 juillet 2021.

Démission de Monsieur Damien GARDES, adjoint technique le 17 mai 2021.

Arrêts de travail de Monsieur Ibrahim BOINA ABDALLAH, adjoint technique, jusqu'au 30 juin 2021, demande de rupture conventionnelle refusée.

Signature d'un devis avec l'ESAT de Doué-en-Anjou pour prestation entretien des espaces verts.

. SAUR : télérelève.

Présentation par Monsieur Marc MARTIN. Envoi du powerpoint.

. Echange terrain (fossé) sur la commune déléguée de Noyant-La-Plaine.

Autorisation de faire les démarches d'échange de terre et de replantation de haie avec création d'un nouveau fossé eaux pluviales.

. Dérogation scolaire.

Un enfant de Tuffalun dont les parents travaillent très tôt le matin. Demande pour une scolarisation sur Doué-en-Anjou.

. Groupe « subventions ».

Voir pour création d'un groupe : décision reportée.

. Locations/prêts de stands.

Recherche de responsables, besoin de centraliser le matériel.

. Insalubrité maison route de Sauné Ambillou-Château.

A réfléchir, propositions de Maine-et-Loire Habitat, à mettre à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

. Points sur les élections Départementales et Régionales les 20 et 27 juin 2021.

Réunion Monsieur CHEPTOU, Madame MARTIN le 16 juin 2021, salle Dumnacus à Louerre.

. Tuffête Arts les 12 et 13 juin 2021.

. Les 50 ans de la piste routière, Louerre, le 23 juin 2021.

. La fibre.

Prochain conseil municipal le lundi 5 juillet 2021. Fin de la séance à 23 heures 30 minutes.